



PASCALE FOURNIER : LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET LA JUSTICE SOCIALE

Imaginons qu'un.e juge doive se prononcer sur la demande de divorce d'un citoyen canadien d'origine libanaise ayant immigré avec son épouse après avoir célébré le mariage au Liban. Le mari plaide que les documents de mariage libanais font office de contrat de mariage et désignent le régime matrimonial de séparation de biens. Subsidièrement, monsieur plaide que le droit libanais, qui impose le régime de séparation de biens, doit régir ce divorce, les parties ayant été mariées au Liban. La femme répond que les documents ne constituent pas un contrat de mariage et ajoute que la loi canadienne doit régir le litige. Quelle est la nature juridique des documents de mariage libanais? Quelle loi doit régir les différents aspects patrimoniaux du divorce? Quelle solution juridique est la plus juste?

Cette situation complexe n'est pas fictive. Elle s'inspire des faits à l'origine d'un litige américain dans lequel la professeure Fournier a été appelée à fournir un témoignage d'experte à l'hiver 2012 et qui a bénéficié de l'incalculable contribution d'une équipe pro bono composée d'étudiant.e.s de la Section. « L'internationalisation provoque une migration des personnes et des règles de droit qui redéfinit complètement la pratique des avocat.e.s de demain. Le droit des contrats, le droit international privé, le droit constitutionnel, le droit de la famille, tous ces domaines sont souvent enseignés comme des disciplines autonomes. Or, pour les couples immigrants et leurs représentants légaux, ces domaines juridiques s'entrecroisent de plus en plus dans des situations factuelles qui remettent en question nos réflexes de juristes », déclare la professeure et avocate qui témoigne également dans trois autres procès canadiens.

Aux commandes de la Chaire de recherche de l'Université d'Ottawa sur le pluralisme juridique et le droit comparé, la professeure Fournier consacre l'essentiel de ses activités académiques à l'internationalisation du droit et à ses conséquences sur les politiques publiques. Quand on la questionne sur ses projets à venir, un enthousiasme contagieux s'empare de la professeure Fournier. « En plus des recherches sur le terrain, des publications et des conférences scientifiques, j'aimerais poursuivre mon travail de formation auprès de la magistrature », annonce celle qui a dispensé plusieurs formations lors d'ateliers de formation de juges sur des sujets divers. « Mon travail est orienté en fonction du travail des juges. Ce sont eux qui vivent l'internationalisation du droit au quotidien et qui font face à des dilemmes moraux, économiques, sociaux et politiques difficiles mais combien fascinants. Notre travail de chercheurs doit servir à développer un art de mieux juger dans un contexte internationalisé. »

Le nom de sa Chaire semble d'ailleurs très bien choisi, car c'est un peu le fil d'Ariane qui unit tous ses travaux. La professeure de préciser : « En reliant le pluralisme juridique, qui nous invite à nous attarder au droit non-étatique, et le droit comparé, qui nous permet de voir comment les systèmes juridiques s'interpénètrent et se modifient les uns les autres, je pense qu'on a une meilleure compréhension du droit, de la diversité culturelle et de la justice sociale. » Plusieurs de ses étudiant.e.s, indispensables au déroulement de ses recherches, sont appelé.e.s à voyager, à prendre le pouls du terrain, à rencontrer des femmes juives et musulmanes au Canada, en France, en Angleterre, en Allemagne et en Israël/Palestine, ou encore à analyser les témoignages de celles qui cherchent un repère entre le religieux et le séculier, le sacré et le profane. Ci-après la voix des membres de son équipe, leur façon personnelle de relater l'Autre, leur riche vocabulaire pour décrire l'internationalisation du droit dans l'élan de leurs découvertes. Chacun à leur façon, à travers leurs yeux encore perméables à la déconstruction du droit et décidément imprégnés de la fascination provoquée par l'éclatement des frontières.

En tant qu'étudiante en Affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que je me suis rendue en Israël en janvier 2012 pour mener une étude de terrain auprès de femmes divorcées palestiniennes. Étudier l'interaction des sphères religieuse et civile dans un tel pays s'est avéré être un exercice à la fois complexe et fascinant. En Israël, le mariage et le divorce sont de la compétence exclusive des tribunaux religieux auxquels ont recours respectivement les juifs et les musulmans. Ainsi, les femmes palestiniennes sont confrontées à des défis différents que leurs consœurs juives. À peine arrivée, je me suis lancée à la recherche de femmes palestiniennes qui accepteraient de témoigner sur une période – souvent douloureuse – de leur vie. Très rapidement, je me suis rendue à l'évidence qu'il ne suffit pas d'étudier uniquement le cadre juridique pour comprendre les défis auxquels font face les Palestiniennes au moment de demander le divorce. L'interaction du juridique avec d'autres cadres – social, culturel ou bien politique – est inévitable, et le témoignage des palestiniennes laissait bien transparaître cette réalité. Même si la situation de ces femmes est singulière, il n'en demeure pas moins qu'elle permet de mieux comprendre ce qui se passe au Canada, plus particulièrement au sein de la communauté musulmane. Le contexte canadien, marqué à la fois par le multiculturalisme et la mondialisation, n'échappe point au poids des modèles sociaux et religieux qui nous viennent d'ailleurs. Et cela a comme résultat d'influencer notre façon d'appréhender le système juridique canadien. Au terme de mon séjour de quatre semaines en Israël, j'ai pu être un témoin privilégié de la réalité des femmes palestiniennes, et de quelle façon leur bataille juridique, au moment de demander le divorce, n'est qu'un trait d'un combat qu'elles mènent au quotidien.

Sahar Ghadhban





Une femme musulmane mariée religieusement en Algérie peut-elle faire reconnaître son droit de divorcer en France? Une femme qui porte le nikab au Québec sera-t-elle exclue de la vie publique à la suite de l'adoption du projet de loi 94? Voici le type de questions qui animent mon travail d'assistante de recherche sur les droits des femmes musulmanes pratiquantes, en France et au Québec.

Depuis presque un an, j'analyse des entrevues de femmes musulmanes qui vivent à Paris. Ces femmes racontent leurs expériences de mariage et de divorce religieux et civils. Leurs récits vont bien au-delà de la simple description des règles ayant régi leurs unions; elles parlent de la place de la religion dans leurs vies, de ce qu'elles ont conservé ou abandonné des pratiques traditionnelles, du chemin qui les a menées de l'Afrique du nord à la France, et de la manière dont l'immigration et la vie conjugale se sont liées : le mariage menant à l'immigration pour les unes, l'arrivée en France facilitant le divorce pour les autres. Dans ces entrevues, le droit de la famille se raconte à la première personne et il façonne la vie de protagonistes que nous ne rencontrons guère sur les bancs d'école. Ce sont de véritables récits, que j'analyse en

conjuguant mes connaissances juridiques et littéraires, en portant une attention particulière aux mots et expressions employés par ces femmes. Leur utilisation du vocabulaire juridique - de la coercition, de l'obligation, du contrat - révèle les jeux de pouvoirs sous l'emprise desquels elles se trouvent, les autorités auxquelles elles se soumettent, les obligations qu'elles entendent respecter. Le droit vécu, raconté, apparaît alors comme une sorte d'alliage des droits civil, religieux et coutumier, étranger et français.

Le fait de mener des travaux sur les droits français et québécois en parallèle me permet de comparer deux systèmes et de constater comment ils se répondent. Par exemple, une loi française interdit le port du voile islamique intégral dans l'espace public alors qu'un projet de loi québécois limite les accommodements raisonnables permettant le port du voile. Quel est l'impact de l'un ou de l'autre sur les femmes concernées? Que révèlent ces mesures législatives à propos des sociétés dont elles émanent?

Emmanuelle Jacques

I do not believe there is anything that can truly prepare one for the reality of working as a UN Human Rights Officer in the far north-east of the Democratic Republic of Congo. I am exposed, on a daily basis, to arbitrary arrests, cruel and degrading treatment, torture, extortions, corruption... the list goes on. Populations of small villages fall senselessly prey to massacres, massive rape and other such atrocities, exacted by lawless armed groups and lawless State authorities alike. Yet, in this climate of senseless suffering and quasi-total impunity, progress is being made. And where this progress takes the form of respect of Human Rights and of fighting impunity, it is based on what may be the most remarkable example of the internationalization of law: the idea that every person has inherent rights, rights that are universal, indivisible and inalienable. Criticize these rights as you will; when faced with a child who has had everything taken from her - her home, her loved ones, her liberty, her dignity - the enforcement of even the most insignificant-seeming right becomes a gift that no other can parallel.

I do not believe there is anything that can truly prepare one for this reality; however, I do believe that had I not worked and studied under the mentorship of Pascale Fournier, I would not have survived my new reality. Pascale taught me the meaning of discipline and dedication, without which I know I would have faltered, burdened by the amount and the weight of the work that I am now tasked with. Pascale taught me to be critical yet naively aspirational - qualities I recognize as being of profound importance in a place where so many lose faith in their work and in humanity. The work I do never stops and at times may seem like an impossible struggle; however I cannot help but to feel that I am learning to stay afloat in the violently swirling waters of human rights work on the field. I suppose you could say that Pascale was like my inflatable wings, without which I would never have learned to swim before jumping in the deep end. Thank you, Pascale.

Nathan Reyes



Pour moi, l'internationalisation du droit c'est une prise de conscience du caractère artificiel des droits « nationaux », qui ont été construits dans un contexte international bien particulier : celui de la colonisation du monde par les puissances européennes. Les institutions juridiques des pays occidentaux, de notre conception du travail à celle de la famille, ont été façonnées et définies par opposition à un Autre imaginé comme religieux, collectiviste, irrationnel, esclave. Cela se répercute également dans la formation de droits « nationaux » dans les anciennes colonies, inventés dans le contexte des codifications et transferts juridiques coloniaux. Le caractère mutuellement constitutif des systèmes juridiques impliqués dans cette dynamique internationale et l'hybridité identitaire qui en découle doivent donc être des boussoles pour s'orienter dans un contexte de diversité culturelle. En m'impliquant

dans les travaux de la Chaire de recherche sur le pluralisme juridique et le droit comparé, j'ai pu développer ma compréhension de ces phénomènes en co-publiant avec la professeure Pascale Fournier des articles sur plusieurs sujets d'actualité comme le droit de la famille religieux, les crimes d'honneur et la réglementation juridique du voile musulman. J'explorerai ces défis posés par l'internationalisation du droit dans le cadre de ma maîtrise en droit à l'Université de Toronto l'année prochaine et dans ma pratique juridique, pour tenter de dégager des pistes de justice sociale dans un droit qui, bien que se présentant comme un édifice normatif pur et indépendant, est profondément ancré dans des rapports sociaux et idéologiques de pouvoir.

Pascal McDougall

How do minority women access justice? This query has informed my approach to socio-legal research over the past four years, from my master's research in Canada to my doctoral research in the United Kingdom as a PhD Candidate at SOAS University of London. Benefitting from the unique opportunity to research how Muslim and Jewish divorced women navigate through the secular and religious laws in the UK has been eye opening. Faced with tremendous complexity and challenges in the super-diverse and cosmopolitan city of London, I have worked over the last 15 months to gather the perspectives of minority women from both communities. Negotiating not only their faith and English law, the women I have interviewed have sought any and all means to obtain their divorce demonstrating the internationalisation of law on a very personal and private level. Oscillating between unofficial and official laws, both domestically and internationally, participating

in this research project headed by Pascale Fournier has been significant in demonstrating the importance of legal pluralism in the lives of non-Western subjects in Western jurisdictions. Acknowledging the increasing global and local relevance of legal pluralism, additional interviews and meetings with academics, activists, imams, lawyers and other experts has enriched the UK component of this research project to a degree unmatched in other jurisdictions due to the level of academic and legal engagement about the presence of minority legal orders in the UK context. This research project informs my own research on marital breakdown amongst Sikhs in Canada to push the boundaries of sociological and legal scholarship on minority women's access to justice.

Manprit (Preet) Viridi

